

Conseil des gouverneurs

GOV/2023/59/Corr.1

23 novembre 2023

Français

Réservé à l'usage officiel

Point 6 de l'ordre du jour provisoire
(GOV/2023/56 et Add.1)

Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine

Rectificatif

1. À la page 37, le premier point sous le titre « Faits survenus dans les centrales nucléaires de Khmelnytsky, d'Ukraine du Sud et de Rivne », doit se lire comme suit : « Le 21 septembre, la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à la centrale nucléaire de Rivne (ISAMIR) a signalé que la ville voisine de Varash avait connu une perte totale de l'alimentation électrique, provoquée par l'arrêt d'urgence de la ligne de transport d'électricité de 110 kV qui l'alimente depuis la centrale nucléaire de Rivne. Le courant a été rétabli en moins d'une heure et il n'y a pas eu d'incidence sur le fonctionnement sûr et sécurisé de la centrale. »
2. À la page 37, le deuxième point sous le titre « Faits survenus dans les centrales nucléaires de Khmelnytsky, d'Ukraine du Sud et de Rivne », doit se lire comme suit : « Le 11 octobre, l'ISAMIR a indiqué que le personnel de la centrale nucléaire de Rivne avait achevé la maintenance programmée de la tranche 2, où il avait notamment mené à bien le chargement d'un nouveau type de combustible dans le réacteur. Après son redémarrage, le réacteur a de nouveau été couplé au réseau. »